

Le dossier des transports est au point mort

ON ATTENDAIT LES difficultés majeures sur le dossier du marché du travail (la libre circulation des personnes). C'est sur celui des transports que butent les négociations entre la Suisse et l'Union européenne.

D'un côté la Suisse, dans l'obligation constitutionnelle de prendre les mesures nécessaires au respect de l'initiative des Alpes. De l'autre l'Union européenne, intéressée au transit des marchandises par la voie la plus directe, c'est-à-dire à travers la Suisse.

Dans ces conditions, une seule solution, le transfert du trafic des marchandises de la route au rail. Pour y parvenir, un seul type de mesure possible, les incitations financières. En effet, l'interdiction de traverser les Alpes aux poids lourds transitant par la Suisse - le trafic intérieur, par exemple de Bâle à Chiasso, n'est pas concerné par l'initiative des Alpes - est inacceptable par Bruxelles au nom du principe de la non-discrimination.

Encore faut-il que la taxe soit suffisamment dissuasive pour pousser au transfert de la route au rail. C'est précisément là que les avis divergent. Berne préconise une taxe de 600 francs pour la traversée du Gothard par un 40 tonnes. Ce qui met le trajet Karlsruhe-Milan à 1267 francs (frais, impôts et taxes), contre 1425 par le Mont-Blanc et 1347 par le Brenner. Les Européens protestent: le parcours par la Suisse est plus court, il doit donc revenir moins cher. Par ailleurs Bruxelles n'est pas prête d'accepter l'inclusion des coûts externes environnementaux dans ce prix. La Suisse réplique. Si vous voulez plus économique, empruntez la route ferroviaire que nous préparons; il vous en coûtera entre 851 et 885 francs pour relier Milan à Karlsruhe.

L'Europe sait et dit que la route ne représente pas l'avenir du transport des marchandises. Le Livre vert de la Commission, plusieurs études de son service statistique, une récente prise de position de la commission des transports du Parlement européen en témoignent. Le transport routier béné-

ficie de conditions financières privilégiées qui induisent son développement rapide. Un développement qui ne peut que conduire à une impasse écologique, énergétique, économique.

Pourtant, dans les faits, plusieurs gouvernements des pays-membres (France, Italie, Hollande notamment) s'en tiennent à la défense des intérêts à court terme du lobby routier et bloquent toutes les mesures propres à favoriser un transfert modal.

On voit bien le conflit d'intérêts: l'Union européenne peut proposer et défendre des politiques globales et cohérentes sur le long terme sans avoir à se préoccuper des difficultés d'application; celles-ci sont «déléguées» aux Etats-membres.

Mais les pays, eux, sont directement confrontés à leurs lobbies de transporteurs. Puissants davantage par leurs spectaculaires moyens de pression que par leur degré d'organisation ou la hauteur de vue de leurs propositions, les routiers sont des interlocuteurs...

incontournables. Les barrages dressés l'année dernière sur les routes françaises, pour d'autres raisons, le démontrent. L'impasse restera donc entière tant que l'Union n'aura pas réglé ce problème intérieur avec

La route ne représente pas l'avenir du transport des marchandises

ses Etats-membres. C'est un préalable à la conciliation de ses positions de principe avec celles qu'elle défend dans les négociations bilatérales.

Car la seule issue possible reste la mise en place d'une taxe dont le montant augmente progressivement jusqu'en 2005, date-butoir pour la réalisation de l'initiative des Alpes.

A ce titre, la Suisse dispose d'un atout non négligeable. L'accord de transit signé en 1995 avec l'Union prévoit, à son article 12, l'introduction progressive d'une taxe couvrant dans un premier temps les frais d'infrastructures, dans un deuxième temps les coûts externes.

Et si l'Union européenne préfère privilégier ses routiers, elle aura à s'expliquer avec les habitants des vallées alpines, dont un nombre grandissant vit sous le drapeau étoilé depuis l'adhésion de l'Autriche.

L'entrisme des uns, l'absentéisme des autres

On ne peut reprocher au parti socialiste suisse de rester discret ces derniers temps; à la décision du Comité central de demander la démission de Delamuraz et à la prise de position du groupe socialiste du Parlement, voilà que s'ajoute en ce premier week-end de février l'annonce impromptue du départ de Peter Bodenmann, et les interrogations que laisse planer sa succession. Le faisceau médiatique qui auréole le président socialiste en ce moment réussit à reléguer au second plan non seulement le caractère précipité des déclarations du Comité central, mais aussi les incohérences de fonctionnement d'un appareil de parti.

DANS LE COMMUNIQUÉ de presse du 25 janvier, le Comité central du PSS avoue «avoir débattu de manière intensive du rôle de la Suisse durant la seconde guerre mondiale, des questions actuelles en relation avec les avoirs juifs en déshérence ainsi que de la politique du Conseil fédéral en la matière».

On est en droit de se demander à quel titre un comité central peut se permettre d'entraîner tout un parti dans les marasmes d'une histoire guère reluisante et d'un présent qui ne l'est pas moins. Lors du Comité central du 25 janvier, sur les 120 personnes censées représenter les sections du parti socialiste, seules 40 étaient présentes. Mais ne voyons là rien d'exceptionnel. En effet, au Comité central, le mouvement des présences est fluctuant suivant un invisible équilibre d'absentéisme laxiste et d'assiduité opportuniste. Résultat: bien que les réunions soient mensuelles, les discussions ne sont pas menées sur le long terme, et les résolutions adoptées quelque fois étonnantes. De plus, chaque représentant cantonal est un électron libre, qui peut voter la démission de Delamuraz, de Benedikt Weibel ou de Moritz Leuenberger sans que sa section en soit avertie.

Au problème structurel de la représentativité du Comité central s'ajoutent dans le cas de la séance du 25 janvier des faiblesses organisationnelles qui paraissent quelque peu malheu-

Le Comité cantonal est composé de 120 membres, il se réunit environ une fois par mois; il représente d'une part les cantons et accueille tous les mandataires du parti: membres du comité directeur, secrétaires cantonaux, parlementaires, conseillers fédéraux, ainsi que 15 membres élus par le Congrès, 5 représentantes du comité des femmes, 5 représentants de la JSS, un représentant de l'OSEO, un représentant de l'association des fonctionnaires fédéraux socialistes, un représentant de l'USS, un représentant des sections étrangères du PSS ainsi que des organisations proches du parti sans droit de vote.

reuses au vu de l'enjeu. Les membres du Comité central reçurent une convocation 10 jours à l'avance mais elle fut annulée, la direction jugeant l'ordre du jour trop peu étoffé; puis, deux jours plus tard, reconvoquant avec un point qui mentionnait le problème des fonds juifs, mais sans le texte de la résolution et encore moins la demande de démission de Delamuraz exprimée par Rechsteiner. Le 24 janvier, Peter Bodenmann et Ursula Haffner s'y opposaient publiquement, avant la décision du Comité cantonal.

Un quorum est nécessaire

C'est dans ces conditions que le Comité central «réfléchit de manière intensive», c'est dans ces conditions que le parti socialiste suisse soulève un sain débat de fond sur nos responsabilités collectives.

Si le PSS veut que son Comité central obtienne la légitimité que son statut lui impose, il doit alors instaurer un quorum de ses membres, pousser les représentants cantonaux à discuter dans leur section des résolutions à voter. Sinon il est inutile de se doter de structures qui n'ont de sens que pour ceux qui savent les utiliser au bon moment. gs

BANQUES ET FONDS JUIFS

La fin d'un mythe

PENDANT LONGTEMPS LES banques suisses ont fait croire que le secret bancaire, sous sa forme exceptionnellement rigoureuse, avait été créé pour protéger les Juifs.

Nous avons fait remarquer que cette préoccupation noble ne correspondait pas aux dates: la loi fut élaborée en 1933 avant la prise du pouvoir par Hitler. Depuis les historiens ont établi que rien n'était cette thèse avantageuse. En fait, il s'agissait de protéger ceux qui, dans les pays voisins, voulaient échapper au fisc national.

Aujourd'hui les banques ont mis une sourdine au mythe complaisant. Car si le secret bancaire, dans sa forme helvétique, avait été créé pour abriter les fonds juifs, viendrait tout naturellement la question: puisqu'ils ont été si bien protégés, où sont-ils? ag

Hausse des impôts ou redéfinition de la matière imposable

Un référendum libéral soumet au vote du peuple vaudois une récente modification de la loi d'impôt. Les référendaires agiteront naturellement les slogans traditionnels contre la hausse des impôts.

EN FAIT, IL ne faut cesser de le répéter, il ne s'agira pas d'une hausse généralisée, comme celle que déclencherait une augmentation du coefficient d'impôt, mais d'une hausse, certes bien réelle, ciblée.

La base en est l'adaptation de la loi vaudoise à la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Lorsque cette dernière fut adoptée par le peuple en 1977, on déclara pour rassurer qu'elle réglait avant tout des questions formelles, les cantons restant maîtres du quotient d'impôt et du niveau des déductions admises. De fait, les définitions formelles ont des conséquences très matérielles; si les rentes AVS ou LPP sont imposées à 100%, le résultat n'est pas le même que si elles sont imposées à un taux réduit.

Coûteuse initiative libérale

Le canton de Vaud dont la participation à l'élaboration de la loi fut importante a, dans le délai ultime imparti, peu de modifications substantielles à introduire. Mais il a décidé d'y procéder partiellement sans tarder, au vu de la situation financière de l'Etat. Le raisonnement est simple; faisons dès maintenant ce qu'il faudra faire de toute façon dans quatre ans. Pour l'essentiel, on peut s'en tenir à cet argument de base.

La nouvelle loi vaudoise abolit notamment les mesures que les libéraux firent passer pour alléger l'impôt sur l'épargne. L'idée libérale était d'exonérer l'épargne (fortune et revenus, jusqu'à un montant déterminé) pour autant qu'elle soit placée dans une banque qui la réinvestisse totalement en crédit hypothécaire. A l'époque les taux hypothécaires étaient élevés. On imagina donc avoir fait coup double: côté épargnant et côté propriétaire, voire même locataire. Cette disposition a coûté 43 millions au canton et 32 millions aux communes pour un résultat économique nul car le marché, par ses mécanismes propres, a fait baisser les taux hypothécaires, dans toute

la Suisse. La mesure libérale ne fut donc, dans son dirigisme incitatif, qu'une coûteuse mouche du coche. Elle est d'ailleurs contraire à l'égalité de traitement et donc anticonstitutionnelle. On ne voit pas pourquoi deux épargnants seraient traités de manière différente selon l'établissement à qui ils confient leur épargne. Il est affligeant de voir des juristes libéraux défendre cette cause indéfendable.

Une si mauvaise cause

Autre exemple. Les détenteurs d'actions vaudoises voient leurs actions imposées seulement à leur valeur nominale augmentée de la moitié de la différence entre cette valeur nominale et la valeur vénale. Une minorité privilégiée en profite, 8% des contribuables. Mais, pour cette minorité, cela représente souvent des allègements supérieurs à 50 000 francs, voire 100 000 francs. Par exemple des gros détenteurs d'actions Nestlé. Lorsque le canton peine économiquement, est-ce les détenteurs d'actions Nestlé qu'il faut privilégier ou les jeunes entreprises? Ou encore, comment justifier l'inégalité de traitement entre actionnaires? Là encore la constitutionnalité est douteuse. Quand le canton doit compter chaque sou, comment les référendaires peuvent-ils se battre pour une si mauvaise cause? *ag*

A LA RECHERCHE DU TRAVAIL PERDU (7)

Les écrits restent, les emplois aussi

DEPUIS 1990, LES emplois ont diminué de 20% dans les arts graphiques, en grande partie à cause de la montée en puissance de l'électronique dans cette branche. Dans ce contexte, l'initiative du groupe Tages Anzeiger Media prend une signification particulière. En 1994, la direction a proposé aux employés intéressés une réduction du temps de travail de 10% couplée à une baisse des salaires de

6,6%. En contrepartie, elle a garanti l'emploi pour deux ans, la durée de l'expérience. Ce projet a coûté 1,6 million de francs à TA Media et a permis de sauvegarder 25 postes de travail. L'employeur comme les syndicats et les employés tirent un bilan positif de cette expérience et une majorité du personnel est désireuse de voir se poursuivre ce modèle de partage du temps de travail. *jd*

Oubliés...

EN MARS 1945, Fritz Studer publiait, dans la *Rote Revue*, un article intitulé: «Les enseignements de l'histoire». Il se référait à l'intervention des Etats-Unis pour faire cesser les livraisons de matériel à l'Allemagne et pour faire interrompre le transit de matériel stratégique entre l'Allemagne et l'Italie. C'était l'occasion de critiquer la Convention du Gothard imposée par l'Allemagne impériale et l'Italie, à l'occasion de la nationalisation de la Compagnie de chemin de fer du Gothard. Elle prévoyait le libre transit entre ces deux pays.

Lors de la ratification de la Convention, en 1913, une bonne partie de la Suisse romande avait réagi. Une brochure, sortie des presses du *Journal de Genève*, portait en exergue: «Les Chemins de fer suisses au Peuple suisse» et comme titre: «La Convention du Gothard, un danger national».

Une conséquence de cette décision a été l'introduction du référendum facultatif en matière de traités internationaux, ce droit populaire que les «nationalistes» cherchent maintenant à élargir. *cfp*

Radiographie d'un échec: la correction est possible

Quels sont les slogans qui déterminent le vote des citoyens?

Quels sont les rapports de force qui ont joué en faveur de la gauche et des syndicats?

Quelles sont les pistes à suivre pour envisager les futures réformes?

C'est à ces questions que répondent les enquêtes Vox, par l'analyse de la votation du 1^{er} décembre sur la Loi sur le travail.

LE 1^{ER} DÉCEMBRE dernier, deux citoyens sur trois rejetaient la nouvelle loi sur le travail. Une victoire incontestable de la gauche politique et syndicale, à l'origine du référendum et animatrice d'une vigoureuse campagne plébiscitaire. Pourtant ce résultat net ne traduit pas seulement un classique conflit entre la gauche et la droite. Y a également contribué le tardif ralliement des démocrates-chrétiens au camp des opposants. Le sondage Vox, dont les résultats viennent de paraître, le confirme. Un sondage qui révèle également l'échec de l'Union démocratique du centre à convaincre la majorité de ses sympathisants des bienfaits de la nouvelle législation.

Pas de flexibilité sans compensation

Invités à donner les raisons de leur opposition, les citoyennes et les citoyens mentionnent en première position un mécontentement diffus, sans rapport avec des dispositions précises de la loi: leur rejet reflète plutôt une inquiétude face à l'évolution économique et une irritation à l'égard de l'attitude patronale. Puis vient tout de suite le refus du travail dominical.

Par contre, lorsqu'on leur propose des arguments contre la loi, ils privilégient l'absence de compensations financières ou en temps pour le travail de nuit ainsi que l'augmentation du nombre des heures supplémentaires autorisées. L'argument qui met en évidence la contradiction entre la charge de travail accrue pesant sur les actifs et le chômage persistant est très bien perçu (79%), ce qui devrait ouvrir la voie à des négociations pour l'intro-

duction de nouveaux modèles d'aménagement du temps de travail. Pour tant trois personnes sur quatre adhèrent à l'affirmation selon laquelle les salariés acceptent volontiers de faire des heures supplémentaires contre des primes ou un horaire plus flexible. C'est donc bien le caractère déséquilibré du projet qui a causé sa perte.

Réformes à encourager

En conclusion, une large majorité (86%) se prononce pour une nouvelle loi qui prenne en compte de manière équilibrée les intérêts des salariés et des employeurs. Une opinion qui conforte les propositions de réforme avancées par la gauche: compensations en temps pour le travail de nuit, interdiction de l'ouverture dominicale des commerces, réduction de la durée légale du jour et du nombre d'heures supplémentaires possibles sans autorisation. jd

Médias

INSCRIPTION RÉCENTE AU Registre du Commerce, à Berne, d'une Fondation pour la diversité des opinions (traduction). Il s'agit d'une fondation pour lutter contre la concentration de la presse. Les revenus de sa fortune doivent être utilisés en faveur du quotidien de gauche *Berner Tagwacht-Die Neue* ou d'un journal lui succédant aussi longtemps qu'il n'y aura pas de changement de propriétaire.

L'ESSOR, LE PLUS ancien journal de la gauche romande puisqu'il a été fondé en 1905, a eu des difficultés avec son imprimeur, obligé de déposer son bilan. Il paraît maintenant à Ste-Croix.

Saviez-vous que, dans les années 30, il y avait à Genève une «revue non conformiste» s'appelant *Eveil?* Les rédacteurs étaient Louis Charles-Baudoin, Adolphe Ferrière, Serge Karcevski et Lydie Malan. cfp

Les enquêtes Vox

Depuis 1977, la Société suisse de recherches sociales pratiques effectue un sondage d'opinion auprès d'un échantillon d'un millier de personnes après chaque votation populaire. Les résultats de ce sondage sont analysés par l'un ou l'autre des instituts universitaires de science politique.

Les étrangers sont l'avenir de la Suisse vieillissante

La démographie européenne se trouve à la fin d'un cycle d'accroissement. Depuis la révolution industrielle, la population européenne a triplé et celle de la Suisse a quadruplé. Mais nous sommes passés de taux de fécondité et de mortalité hauts à des taux bas.

NOUS NOUS DIRIGEONS vers une diminution de la population. Un groupe de travail interdépartemental, «Les scénarios démographiques», présidé par Werner Haug, vice-directeur de l'Office fédéral de la statistique, vient de publier ses projections. Selon le scénario établi, baptisé «tendance», la population résidente en Suisse ne dépassera pas les 7,6 millions et commencera à décroître dès 2025. La population de nationalité suisse se caractérise en effet par un fort vieillissement et une natalité faible. A l'inverse, la population résidente étrangère présente un excédent de naissances: elle est plus jeune, sa natalité est plus élevée et sa mortalité plus faible.

Première hypothèse: si le nombre d'enfants par Suisseuse passe de 1,4 à 1,2, la population résidente descendra au-dessous des 7 millions, elle vieillira et notre démographie dépendra de la population étrangère.

Seconde hypothèse: si le nombre d'enfants passe de 1,4 à 1,8, la population totale et la population de nationalité suisse augmenteront légèrement, le vieillissement faiblira et la Suisse

comptera presque 8 millions d'habitants.

L'immigration future sera surtout composée de mariages avec des Suisses et de regroupements familiaux (en 1994, cela représentait déjà 15 000 personnes pour un contingentement de travailleurs étrangers de 14 000). Vers 2008, le solde migratoire entre étrangers et Suisses se stabilisera et la proportion d'étrangers ne dépassera pas 22%. Avec l'Union européenne et la libre circulation des personnes, l'immigration augmentera légèrement, mais temporairement. Elle diminuera par suite de naturalisations et d'émigrations. Les immigrés viendront donc de pays extérieurs à l'EEE.

Deuxième cercle insuffisant

Pour restreindre la population étrangère à 18%, comme le voudrait l'initiative populaire «pour une réglementation de l'immigration», il faudrait interdire dès maintenant toute immigration de main-d'œuvre et freiner le regroupement familial. Vieillesse démographique, accentué par une augmentation de l'espérance de

vie, et chute de la population active seraient inévitables, avec des conséquences économiques et sociales catastrophiques.

Si la situation conjoncturelle devenait plus favorable, nous devrions recourir à un recrutement supérieur de main-d'œuvre étrangère. Dans ce cas, avec un quart de population étrangère, dont une grande proportion de descendants de migrants, la question de l'intégration par naturalisation deviendrait primordiale.

Selon le scénario «tendance», la part de la population active diminuera (voir graphique): le mode de redistribution du produit national sera un enjeu considérable.

Partant de ces constats, l'étude propose donc deux variantes opposées. L'une, «dynamique positive»: grâce à l'immigration et à une natalité en augmentation, la population atteint 8,4 millions en 2050.

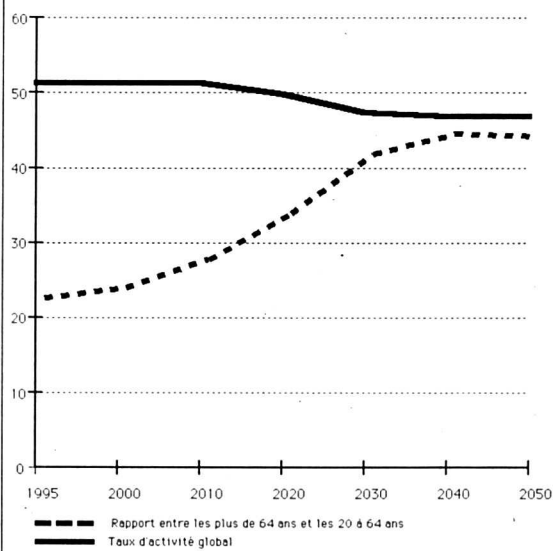
L'autre, «dynamique négative»: l'addition de facteurs réduisant la démographie – baisse de la natalité, accélération du vieillissement démographique, diminution de l'immigration – amène à une «implosion démographique». La population tombe à 5,9 millions.

Le vieillissement reste dans tous les cas de figure inéluctable; ni une hausse de la natalité, ni des compensations par l'immigration ne retourneront entièrement cette tendance. Selon cette étude, celle-ci influera sérieusement sur des domaines comme le système éducatif, le marché du travail, la sécurité sociale. D'autre part, la Suisse doit accepter qu'elle soit devenue un pays d'immigration; et que cette immigration proviendra de pays extérieurs à l'EEE. Le marché intérieur ne sera pas stimulé par la démographie, il faudra donc se tourner vers les marchés étrangers, dynamiques, et par conséquent favoriser les emplois compétitifs, à niveau de qualifications élevé.

Une politique inapplicable

Nous ajouterons que, si ces projections se révèlent justifiées, cette évolution peut être une chance pour ce pays. Ce que l'éthique peine à imposer: ouverture à l'autre, intégration des étrangers, redistribution du travail, changement du pacte social, pourrait par la nécessité démographique et les difficultés économiques, trouver son chemin hors des sentiers nationalistes et des saluts individualistes. Relevons encore, avec plaisir, que ces analyses vont à l'encontre de la politique des trois cercles: l'immigration future devra se recruter dans le troisième: considéré comme le plus «barbare». *cp La Vie économique*, 12/96, Werner Haug, «Scénarios de l'évolution démographique de la Suisse».

Indicateurs démographiques selon le scénario «tendance»



De 1954 à 1997: «chacun ses responsabilités»

Jean-Pierre Fragnière dans *DP 1286* a montré les lacunes et les silences d'une étude parue dernièrement en Suisse sur la pauvreté. Nous avons jugé bon de faire un retour en arrière en publiant les résultats d'une enquête sur la pauvreté menée par le mouvement populaire des familles (MPF) en 1954 sur un échantillon de 1000 familles. Le MPF leur a posé 63 questions qui touchaient des domaines tels que le logement, l'alimentation, la lingerie, l'équipement ménager ou la santé.

Témoignage qui révèle, plus que le calcul de la moyenne des revenus, les conséquences de la pauvreté sur la vie quotidienne. Extraits.

«**L**ES RÉSULTATS DE cette enquête nous autorisent à affirmer qu'actuellement, en Suisse romande, le salaire d'un ouvrier est insuffisant pour subvenir aux besoins normaux d'un foyer avec deux enfants. (...)

Logement

Ce problème est au premier plan des préoccupations des familles salariées. L'augmentation des loyers dans les circonstances actuelles serait une grave injustice. Nombreuses sont les familles qui doivent consacrer de 25 à 30% de leur revenu au paiement de leur loyer. Une vue d'ensemble révèle que ceux qui sont bien logés doivent souvent se priver dans d'autres domaines tels que nourriture, renouvellement des vêtements ou loisirs.

Pour les autres, les familles de 5 enfants et plus, ils souffrent des effets de la promiscuité avec toutes les conséquences morales sur l'intimité des parents, l'éducation des enfants etc. L'entassement provoque une tension nerveuse pour tous, surmenage pour la mère, impossibilité de se reposer pour le père poussé ainsi à désertier le foyer; impossibilité pour les grands d'avoir un coin à eux d'où évasion du milieu familial les mettant à la merci de loisirs frelatés. Difficulté pour les petits de faire leurs devoirs d'école ou de jouer librement. Comment éduquer des enfants dans de telles conditions? Enfin, l'hygiène est rendue presque impossible par un ensoleillement insuffisant, des toilettes souvent en commun avec d'autres locataires, sans eau courante, par le manque de place pour isoler ceux qui contractent des maladies contagieuses.

Alimentation, vêtements, linge de maison

Pour la plupart des foyers, l'amélioration de ces postes dépend essentiellement d'une augmentation substantielle du revenu familial. Le grand effort qu'ont fait les hommes de science pour préciser les données d'une saine hygiène alimentaire doit permettre aux familles ouvrières de s'assurer et garantir une bonne santé. Mais en ont-elles les moyens?

Sur 1015 familles, 326 ne mangent de la viande qu'une fois à deux fois par semaine; 298 mangent rarement du beurre, 375 mangent rarement des fruits. Il semble impossible que dans notre pays des familles soient sous-alimentées! C'est en général un salaire nettement insuffisant qui est la cause de cet état. Que l'assistance publique soit contrainte de payer le lait et le pain à des ouvriers qui font consciencieusement leurs 96 heures de travail par quinzaine et ne vont jamais au café est la preuve que notre économie et notre système de sécurité sociale ne sont pas basés sur la justice. Quant au linge de maison, 701 familles sur 1015 ne peuvent renouveler normalement leurs vêtements et leur lingerie. (...)

Avenir des enfants

Les quelques données que la consultation populaire apporte sur ce point montrent qu'il reste énormément à faire pour

permettre à tous les enfants du milieu populaire de faire un apprentissage conforme à leurs aptitudes. Les bourses d'apprentissage doivent devenir un droit et être suffisamment substantielles pour être une aide efficace.

Loisirs et culture

Il faut souligner avec force que les loisirs et la culture sont les grands sacrifiés de la vie des familles populaires. Cela doit faire sérieusement réfléchir tous ceux qui désirent une vraie promotion ouvrière. Permettre à tous les foyer du milieu populaire de jouir de saines vacances: voilà une tâche urgente à mettre en chantier. Il semble bien que, là aussi, c'est dans le sens collectif et communautaire de maisons de vacances qu'il faut chercher.

Il est clair que les graves déficiences qui apparaissent ont pour cause principale une insuffisance manifeste du pouvoir d'achat des familles salariées. C'est là que se trouve le nœud du drame quotidien de tant de foyers, dont les ressources ne sont pas au niveau des besoins, tant s'en faut! Le seul remède efficace à cette situation est l'augmentation du revenu, aussi bien par le salaire professionnel que par les prestations familiales.»

Alerte, 1000 familles salariées de Suisse romande, MPF, Genève, 1954

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:
Claude Pahud (*cp*)
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*gj*)
Pierre Imhof (*pi*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)

Composition et maquette:
Claude Pahud, Françoise Gavillet,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

Qui trop embrasse, mal étreint (les assurés)

Le principe de l'arrosoir ne peut s'appliquer aux 468 millions de l'assurance maladie.

UNE COMMISSION DU Conseil national entend distribuer aux assurés la part de subvention fédérale non utilisée pour abaisser les primes d'assurance maladie en faveur des personnes à revenu modeste; 468 millions sont en jeu. Et c'est le principe de l'arrosoir qui a été retenu: le «cadeau» serait de 70 francs par assuré pour 1997, moins de 6 francs par mois. Le montant est ridicule par son insignifiance.

Un arrosage concentré

Distribuer à tout le monde une somme limitée, c'est jeter l'argent par les fenêtres: la caisse fédérale sera bel et bien délestée de 468 millions, mais la plupart des assurés ne remarqueront pas la diminution de prime dont ils bénéficieront.

Certes, il n'est pas possible à la Confédération d'obliger les cantons à utiliser cet argent, ni, pour des raisons d'organisation, à le distribuer aux seules personnes dont le revenu n'atteint pas un certain montant. La seule bonne manière consiste donc à faire de l'arrosage concentré: prendre en charge, par versement direct aux assurances, une partie des primes de ceux qui ont été le plus durement touchés par l'introduction de la LAMAL et par les hausses de primes: les familles. 468 millions, cela représente 275 francs de réduction annuelle de prime pour tous les enfants et les jeunes en formation que compte le pays. Une diminution de 550 francs par an pour une famille avec deux enfants. Ce n'est certes pas encore famineux, mais le cadeau, au moins, sera perçu comme tel par les familles. Il faut se rappeler que la LAMAL a interdit aux assurances des pratiques favorables aux familles: importante réduction sur les primes des enfants, gratuité de la cotisation dès le 3e enfant. Il s'agissait de favoriser la concurrence entre les caisses et ces «pertes» pour les familles étaient censées être compensées, pour celles qui en avaient besoin, par la distribution ciblée de subventions aux assurés, via les cantons. On sait aujourd'hui que ce système ne fonctionne pas aussi bien que prévu.

D'une part parce que nombre de cantons n'utilisent pas entièrement l'enveloppe que la Confédération met à leur disposition (et qu'ils doivent compléter par des versements en proportion de ce qu'ils reçoivent); d'autre part parce que les cantons ont tendance à limiter leurs versements, par souci d'efficacité, aux couches les plus pauvres. Des familles au revenu moyen

ont ainsi subi de plein fouet les hausses de cotisations sans pouvoir bénéficier d'une compensation. Et comme les primes d'assurance maladie n'entrent pas dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation (celui-ci prend en compte les coûts de la santé), même les salariés dont le traitement est indexé ne peuvent récupérer ce qu'ils ont perdu. *pi*

NOUVELLE GESTION PUBLIQUE

L'échelle des pompiers bernois

LE CORPS DES sapeurs-pompiers de Berne fait l'objet d'une expérience de Nouvelle Gestion Publique ou en tout cas de ce qui est présenté comme tel. Un contrat de prestations lie depuis 1996 le Service du feu à l'exécutif communal. Une enveloppe budgétaire est allouée chaque année et des mécanismes de contrôle sont mis en place.

Les pompiers peuvent proposer des prestations à des entreprises privées, expertises, surveillances, etc. Ces prestations privées ne doivent pas dépasser 5% des recettes annuelles. Le service peut conserver 50% de ses gains. Les pompiers peuvent utiliser les bénéfices résultant de leurs activités pour effectuer des investissements qui n'avaient pas été prévus dans le budget de l'année en cours, mais qui figurent néanmoins dans le plan pluriannuel.

Soutien de tous bords

Les instruments de contrôle sont constitués par trois rapports de service annuels présentant l'évolution des activités, des recettes et des dépenses et par deux rapports de direction donnant une vision plus synthétique. Il est également prévu d'effectuer des sondages d'opinion auprès de la population. Naturellement une comptabilité analytique assez détaillée est également mise en place.

Cette opération bénéficie actuellement d'un soutien politique important. Les partis de droite prévoient des économies à moyen terme, la gauche

une meilleure efficacité de l'administration et les hauts fonctionnaires une plus grande autonomie. Le maintien des emplois a été garanti. Toutefois le mandat de prestation prévoit la possibilité d'embaucher du personnel par contrat de droit privé. Les objectifs sont rédigés en termes généraux. La principale tâche du corps des pompiers est désignée comme «le sauvetage des hommes et des animaux». On ose espérer qu'il en allait déjà ainsi avant la nouvelle gestion publique...

Il est bien sûr prématuré de tirer un bilan de cette première année d'expérience. En lisant le mémoire d'étudiant dont nous tirons ces informations, nous ne pouvons nous défaire d'une impression de déjà vu. Les CFF ont fait l'expérience des mandats de prestation voici près de dix ans. D'autres entreprises de transport comme les TL à Lausanne s'en sont ensuite inspirées. La mécanique était toujours la même: objectifs, budget global, moyens de contrôle. Or, les dispositifs les plus astucieux se sont révélés impuissants face à la dégradation des recettes et à l'augmentation des coûts.

Sous couvert de la NGP, la réforme des sapeurs-pompiers bernois n'est peut-être rien d'autre qu'un moyen de contourner les rigidités du statut du personnel.

Après tout pourquoi pas, mais alors il faut le dire ouvertement. *ig*

Gabrielle Merz Turkmani, Gaëtan Membrez, Hubert Dafflon, *NPM Pompiers de Berne*, Mémoires de l'IDHEAP, 3/1996

Poussé dans les cordes, le commerce redécouvre l'eau tiède

Il n'y a plus de saisons et les soldes peuvent être pratiqués toute l'année. Paradoxalement, les consommateurs n'y trouvent pas que des avantages. Les commerçants non plus, mais c'est moins étonnant.

L'ABROGATION DE L'ORDONNANCE fédérale sur les liquidations et opérations analogues (les soldes) est effective depuis le 1er novembre 1995: les soldes sont permis toute l'année. Le bilan est mitigé pour les consommateurs comme pour les commerçants.

Le consommateur ne sait plus à quel prix se vouer: le prix de référence est souvent gonflé; la qualité des marchandises devient médiocre et aléatoire. L'acheteur est contraint de rechercher la bonne affaire, d'éviter de se faire rouler, tout au long de l'année. C'est fatigant et cela prend trop de temps. On aimerait occuper notre esprit à des activités plus gratifiantes.

Le commerçant quant à lui doit fonctionner avec des marges réduites, il doit épier en permanence la politique de prix de ses concurrents. Il est concurrencé, en outre, par une nouvelle profession, les soldeurs, - vautours qui guettent les faillites ou qui récupèrent des marchandises de très piètre qualité. Ils s'installent dans des locaux temporairement libres et engagent volontiers sur appel: produits précaires et employés au rabais...

Rappel à l'ordre

L'Ordonnance sur l'indication des prix doit pourtant être respectée. Elle contraint à afficher clairement les prix, à pratiquer le prix fort pendant deux mois au minimum, et à vendre au prix comparatif pendant quatre mois au maximum.

Dans le canton de Vaud, le Conseil d'Etat vient de rappeler à l'ordre la réclame. Il est interdit, par exemple, de proclamer simplement «Réduction de prix sur les tapis jusqu'à 70%». Il faut mentionner précisément quels articles sont soldés et à quel pourcentage.

D'autre part, des commerçants romands viennent de signer une charte instituant des «vrais soldes» et des politiques de vente plus raisonnables. Ils tendent à revenir aux périodes de soldes classiques, à mettre en avant le professionnalisme et le service à la clientèle.

Cet apaisement devrait favoriser leur survie face aux grandes surfaces et aux soldeurs fous; le consommateur déboussolé ne s'en plaindra pas. *cp*

(Re)lu

DE PRIMO LEVI, je connaissais *Si c'est un homme*, ce témoignage si fort, si pudique sur le camp de Monowitz (Auschwitz III). En janvier 1945, atteint de scarlatine, il fut admis au pavillon des contagieux; il échappa ainsi à l'évacuation du camp et ses marches forcées mortelles par grand froid nordique. Mais l'arrivée des premiers soldats russes ne signifie pas immédiate liberté et retour au pays, à Turin. Il s'en fallut de neuf mois. Ce sont ces mois d'attente, de regroupement de Pologne en Ukraine que Primo Levi raconte dans *La Trêve*. Ce récit jamais dramatisé, complice, presque amusé expose comment ces hommes, ces femmes, internés, sans activité productive recomposent une société avec sa division du «travail», ses rapports hiérarchiques ou de force. Deux cents pages plus riches qu'un traité de sociologie.

Les Italiens, à l'arrière du front russe, étaient de toutes provenances: les rescapés des camps, les moins nombreux, mais aussi des ouvriers volontaires, des détenus des prisons italiennes expédiés en Pologne comme travailleurs, des soldats prisonniers, des Italiens venus de Roumanie avec un billet en bonne et due forme. La recomposition sociale fait émerger des archétypes: les commerçants, les charpardeurs, les médecins, les administratifs, les cuisiniers, les artisans, les maquereaux, les comédiens-acteurs. En toile de fond, la plaine russe sans horizon, la paille de la démobilisation et du pillage ramenée d'Allemagne, le bordel russe où se mélangent j'em'en-foutisme et bureaucratie.

On ne sait lisant *La Trêve* s'il faut admirer l'homme pour sa phénoménale capacité d'invention et de débrouillardise ou s'attrister de sa capacité, même entre gens soumis à un sort commun, de recréer une société inégalitaire. *ag*
Primo Levi, *La Trêve*, Cahiers Rouges, Grasset, 1996.